

(Source : [La Presse](#))



L'Autorité indique avoir examiné plusieurs versions de Windows 10, qui ont été installées sur quatre millions d'ordinateurs aux Pays-Bas depuis son lancement en juillet 2015.

PHOTO ROBERT GALBRAITH, ARCHIVES REUTERS

Les autorités néerlandaises ont affirmé que le système d'exploitation Windows 10 violait les lois sur la protection des données personnelles et ont prévenu le géant américain de l'informatique Microsoft qu'elles pourraient lui imposer des amendes.

«Microsoft enfreint la loi néerlandaise sur la protection des données en traitant les données personnelles des personnes qui utilisent le système d'exploitation Windows 10 sur leur ordinateur», a déclaré vendredi soir dans un communiqué l'Autorité néerlandaise pour la protection des données (DPA).

Commentaire :

Tous les Big Data de ce monde violent les « droits » et les « lois » concernant la vie privée. En même temps, ceci se fait en toute légalité car devinez quoi : **nous acceptons les conditions**

d'utilisation (sans les lires, bien entendu) chaque fois que nous installons un de ces systèmes. Cet organisme reproche à Microsoft d'avoir omis d'«informer clairement» les utilisateurs de Windows 10 que ce système «collecte en permanence des données personnelles concernant l'usage des applications et les habitudes en matière de consultations sur internet grâce à son navigateur Edge, lorsque la configuration par défaut est utilisée».

Commentaire :

Si ce n'était que ça! Selon une étude de [IWB](#) :

Tout ce qui est tapé au clavier est enregistré dans un fichier et transmis chaque 30 minutes

Lorsque la caméra est initialisée, environ 35 Mo de données sont transmis.

Tout ce qui est capté par un micro est automatiquement transmis.

Et autres joyeusetés...

Microsoft n'informe pas non plus «clairement les utilisateurs sur le type de données» qui sont traitées et «à quelle fin». En outre, le système ne fournit pas aux utilisateurs un outil valable pour «donner leur consentement au traitement de leurs données personnelles», regrette l'Autorité.

L'Autorité indique avoir examiné plusieurs versions de Windows 10, qui ont été installées sur quatre millions d'ordinateurs aux Pays-Bas depuis son lancement en juillet 2015.

Microsoft peut retracer «systématiquement» les contenus de navigation des utilisateurs grâce aux configurations par défaut, relève l'Autorité.

Commentaire :

Tout comme peut le faire Facebook, Google, etc., etc.

La firme peut par exemple récolter des données via des applications comme «un journal turc, un magazine s'adressant aux homosexuels, ou une application qui annonce les heures de la prière pour les musulmans», selon l'Autorité.

Ceci permet à Microsoft d'adresser à l'utilisateur des publicités et des conseils personnalisés.

Commentaire :

Et si ce n'était que ça!

«Microsoft a assuré qu'il mettrait fin à toutes les violations. Ce n'est pas le cas, et la DPA néerlandaise peut décider de lui imposer une sanction», a averti l'Autorité.

Microsoft a répondu dans un communiqué que le rapport néerlandais ne «réflétait pas avec

exactitude» la manière dont Windows 10 gère les données personnelles.

Commentaire :

Ce qui est vrai : la vérité est bien pire que ce que les autorités néerlandaises ne le laisse entendre...

La société «*continuera de coopérer avec la DPA afin de trouver des solutions appropriées*», a déclaré une responsable de Microsoft, Marisa Rogers.

Commentaire :

Récente publicité de Microsoft : ils ne s'en cachent pourtant pas!



Partager cet article :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[Pinterest](#)

À lire également :



Facebook : toutes vos activités sont enregistrées et conservées



Précrime : un algorithme contre les futurs délits



Facebook avoue censurer sous ordres gouvernementales : l'exemple d'Israël



Facebook viole la loi sur la vie privée, selon la CNIL allemande